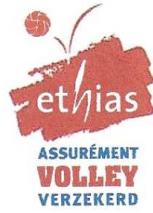


V O L L E Y L U X



Bureau de dépôt 5000 Beez

Editeur responsable :
A.I.F.-F.R.B.V.B. – Comité Provincial du Luxembourg
Guy Burton – Rue de Namur, 84 – 5000 Beez



Bulletin n° 06 du 14 février 2017

SAISON 2016 - 2017



BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DE
VOLLEY-BALL DU LUXEMBOURG (A. C. V. B. L.)
DE L'A. I. F. ASBL

www.volleylux.com



Un sinistre vite réglé, c'est que du bonheur

Assurance Habitation Ethias – Joignable 24h/24 et 7j/7

Un arbre qui tombe sur la toiture, une façade qui se fissure... chez Ethias, ce n'est pas une tuile qui dure très longtemps ! En cas de sinistre, vous pouvez nous joindre 24h/24 et 7j/7. Nos spécialistes règlent votre dossier en un minimum de temps. Que du bonheur !

Demandez vite une offre sur ethias.be ou au 0800 23 777

ethias
Les efficassureurs

Volley Lux

Bulletin Officiel de l'asbl "Association des clubs de Volley-ball de la Province du Luxembourg" A. C. V. B. L.

N° 06 du 14 février 2017
saison 2016 - 2017

Administration - abonnements

Guy BURTON
Le Pas de loup, 38
6791 - GUERLANGE
☎ 063/38.99.63

Composition - Mise en page

Guy BURTON

Les articles publiés dans notre revue n'engagent

que leurs auteurs tant par le texte que pour
l'opinion qu'ils expriment

l'opinion qu'ils expriment.
Michel FORGET
Rue d'Avioth, 15
6769 MEIX-DEVANT-VIRTON
063/57.68.38 (TEL P + fax)
E-Mail :
michelforget15@gmail.com

Secrétaire provincial

Guy BURTON
Le Pas de Loup, 38
6791 GUERLANGE
063/38.99.63 (TEL + FAX)
E-Mail : guy.burton@skynet.be

Trésorier provincial

Jean-Louis MASSART
Rue du Panorama, 41
6791 ATHUS
063/38.62.91 (TEL)
063/38.84.00 (FAX)
E-Mail : volleyjl.massart@gmail.com

Commission des rencontres
Anne-Marie HABETS
Rue Neuve, 77
6890 REDU
P. 061/65.65.77 (P) (TEL + FAX)
B. 061/23.13.08 (TEL)
E-Mail : am.habets@gmail.com

Commission d'arbitrage

Léopold HAAGER
Rue des Tanneries, 2
6840 NEUFCHATEAU
061/27.71.11 (TEL + FAX)
E-Mail : leopold_haager@hotmail.com

Cion statuts et règlements

Roger GRUSELIN
Rue des Combattants, 47
6880 BERTRIX
061/41.19.76 (TEL + FAX)
E-Mail : gruseliner@hotmail.com

Sommaire

3

Secrétariat P. à

Commission des rencontres P. à

Commission d'Arbitrage P. à

Commission des st. et règl. P. à

Commission Beach-volley P. à

Commission Technique P. à

Article d'intérêt général P. à

Commission jeunes et mini-volley

Fabienne WINAND
Voie des Mines, 24
6747 SAINT-LEGER
063/23.93.25
ou 0495/28.71.38 (GSM)
E-Mail : fabienne@winand.be

Sonia LAURENT
Hierlot, 8 bte2
4990 LIERNEUX
080/40.03.21
OU 0495/12.51.81
E-Mail : laurent.sonia@hotmail.com

Commission technique

Olivier DULON
Rue des Noyers, 166
6927 TELLIN
084/36.68.36 ou 0475/30.15.68
E-Mail : olivier@dulon.be

Commission propagande/Presse

Bernard VALENTIN
Rue Grande, 42
6971 CHAMPLON
0498/22.26.60
E-Mail : b.valentin@volleylux.com

Représent. des joueur/euses

Sonia LAURENT
Hierlot, 8 bte 2
4990 LIERNEUX
080/400321, 0495/125181
E-Mail :
laurent.sonia@hotmail.com

Commission beach-volley et loisir

Georges COLAS
Rue des Tilleuls, 28
6760 ETHE
063/57.07.32 ou 0479/40.69.33
E-Mail : gh.colas@gmail.com

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LUNDI 06.02.2017

Présents : A.-M. HABETS, S. LAURENT, F. WINAND, M. FORGET, O. DULON, R. GRUSELIN,
L. HAAGER, J.-L. MASSART, B. VALENTIN, G. BURTON

1. TECHNIQUE.

- a) Rappel : Le dernier entraînement de préparation avant la rencontre contre le GDL le 12.03.2017, aura lieu à Libin le 05.03.2017.
- b) Un accord a été trouvé pour équiper les équipes de sélection pour disputer le match contre le GDL, équipement qui sera utilisé par la suite pour les entraînements.
- c) L'Hydrion a confirmé la réservation des installations pour le stage programmé à la Toussaint 2017.

2. LOISIR.

- a) Le CA a à déplorer la démission de Georges COLAS en tant que responsable de la commission loisir. Celui-ci n'était pas d'accord avec les dernières décisions prises par le CA en matière de commission mini-volley et de commission technique quant aux remises de match lorsqu'un jeune était sélectionné en équipe provinciale.
- b) Le président, accompagné du secrétaire et du trésorier, ont rencontré madame Patricia Bongard pour lui demander si elle voulait bien continuer à récolter les résultats et s'occuper des classements, ce qu'elle faisait du temps de Georges. Elle a répondu par l'affirmative.
- c) Compte tenu du fait que Jean-Louis Massard va assurer l'intérim et reprendre la responsabilité de la commission jusqu'au terme de la saison, le championnat loisir ne devrait pas souffrir de ce changement.

3. SECRETARIAT.

- a) Les listes de force des différentes équipes ont été publiées sur le site en cliquant sur le « Portail AIF », et l'onglet « Liste de force », soit à gauche, soit au-dessus de l'écran.
- b) Vu l'impossibilité de copier ces tableaux pour les reproduire, les listes de force n'apparaîtront pas dans le volley-lux.
- c) Les résultats et classements des championnats mini-volley sont également publiés sur le site provincial et consultables en cliquant sur l'onglet « Commissions », et « Commission jeunes/mini ».
- d) Il y a changement de date de l'assemblée générale provinciale. Elle sera avancée d'une semaine et aura lieu **le lundi 11.09.2017** au lieu du 18.09.2017.
- e) Le secrétaire a pris des renseignements concernant une assurance « Défense en justice » et communique les données reçues. Après différentes questions, il demandera les éclaircissements souhaités par certains membres du CA.
- f) La responsable du mini-volley a éprouvé des difficultés à joindre des secrétaires de clubs et a demandé à recevoir les changements opérés. Toutefois, à l'heure du CA, aucune feuille de garde indiquant un quelconque changement de secrétaire, n'était parvenue au secrétariat.
- g) La ligue francophone belge de sauvetage a envoyé au secrétariat les attestations DEA relatives au cours AIF du 18.10.2014, ceci suite à la réclamation introduite par notre président provincial. Le secrétaire se chargera d'envoyer à tous les secrétaires de clubs concernés les attestations revenant à un ou plusieurs de leurs membres.

- h) Le secrétaire demande pourquoi le lieu de l'AG AIF d'avril prochain n'a pas lieu à Jambes comme c'était le cas ces dernières années. Il se demande si une tournante a de nouveau été réintroduite. La question sera posée au prochain Conseil Stratégique.
- i) Il s'étonne également du nombre de réunions qui ont été organisées ces derniers temps entre les responsables provinciaux de diverses commissions.

4. TRESORERIE.

- a) Le trésorier présente le bilan arrêté au 31.12.2016, bilan destiné à effectuer la déclaration fiscale annuelle. Le bilan est approuvé.
- b) A la question du président de savoir si la rétrocession de l'amende AIF infligée aux clubs ne respectant la réglementation relative à l'inscription d'équipes de jeunes en fonction des équipes disputant le championnat AIF, le trésorier confirme que 30% de cette amende sont effectivement rétrocédés.

5. JEUNES ET MINI-VOLLEY.

- a) Pour disputer le championnat des jeunes, il devrait y avoir chez les filles 9 équipes scolaires et 4 équipes juniors et chez les garçons 4 équipes scolaires, 1 équipe cadet et 3 équipes juniors.
- b) Ces championnats se disputant dans deux salles, à savoir Champlon et Libramont, une discussion a lieu pour déterminer la meilleure façon d'organiser ces deux journées. Mais un doute subsiste, certains clubs pouvant encore faire des choix de catégorie.

6. STATUTS ET REGLEMENTS.

- a) R. Gruselin a participé à une réunion des responsables provinciaux des statuts et règlements pour faire le point et faire des propositions de modifications au R.O.I. AIF. Celles-ci touchaient essentiellement le championnat loisir. Cependant, toute modification, avant de pouvoir être opérationnel, doit être présentée à l'AG et acceptée par celle-ci.
- b) L'article du règlement de la compétition relatif à un changement de date suite à la participation d'un jeune à un match de sélection pouvant porter à interprétation, a fait l'objet d'une amélioration.
- c) Plusieurs personnes d'autres provinces ont suggéré d'uniformiser les R.O.I. des différentes provinces et des les adapter au R.O.I. AIF. Une discussion a été entamée à ce sujet, et notamment sur l'autonomie des provinces en la matière.
- d) Une proposition du Brabant visant à uniformiser la réglementation relative aux remises de matchs en cas d'intempérie a fait l'objet d'une discussion qui s'est clôturée par un désaccord de l'ensemble du CA par rapport à cette idée.
- e) Le CA est informé que la commission des réclamations du Luxembourg devra juger une réclamation émanant de la province de Liège, parce que le nombre de membres de sa commission des réclamations est devenu insuffisant pour juger la réclamation, celle-ci touchant justement des membres de la commission.

7. DIVERS.

- a) Le rapport du CA du 09.01.2017 est approuvé.
- b) La formation d'animateur à Champlon n'est pas une formation ADEPS donnant droit à des points. Cependant, question sera posée à l'AIF.
- c) Le clinic qui sera donné à Libramont par D. Blairon aura une durée de 3 heures, de 18h30 à 21h30.
- d) Slim Chebbi et Olivier Dulon vont participer à une réunion avec Marc Cloes dans le cadre de la réorganisation de la formation AIF.

- e) Afin d'éviter les débordements de coaches, lors de l'homologation des salles et terrains, la ligne en traits discontinus tracée à 1m75 de la ligne latérale, et partant de la ligne de fond jusqu'à la ligne des 3 mètres, sera imposée pour obtenir l'homologation. Il y a en effet des situations vécues par les arbitres qui sont inacceptables.
- f) Les finales provinciales qui se dérouleront le 01 mai 2017 à Libramont se dérouleront comme suit : à 14h00, la finale dames, à 16h00, la finale messieurs qui sera suivie à 18h00 par la remise des coupes.
- g) R. Gruselin représentera le volley-ball à la remise du trophée du mérite sportif provincial.
- h) A partir de mi-février, une émission spécifique volley-ball sera diffusée chaque vendredi soir, vers 18h30. Elle comportera la retransmission de 15 minutes de faits marquants d'un match phare de ligue et sera suivie de la présentation de capsules montrant des gestes techniques. La durée de ces capsules sera d'environ 3 minutes.
- i) La DH/Les Sports va une nouvelle fois mettre à l'honneur les jeunes sportifs de la province de Luxembourg, en publiant des articles et un maximum de photos. R. Gruselin s'est engagé à leur fournir toutes les équipes des jeunes qui disputeront le championnat des jeunes en mars prochain.

COMMUNICATIONS DU SECRETARIAT

CHANGEMENTS DANS LES COMITES

PRESIDENTS

V. B. C. FORRIERES

Joëlle ROBERT
 Chemin des Chênes, 20
 6940 BARVAUX-SUR-OURTHE
 0474/33.76.90 (GSM)
 E-Mail : joelle.robert@mil.be

SECRETAIRES

1091

Nathalie GUINAND
 Rue Principale, 68
 6953 AMBLY
 084/36.82.56
 E-Mail : lezaire.guinand@gmail.com

TRESORIER

Evelyne DEGEYE
 Chemin Entre Deux Bancs, 18
 6953 AMBLY
 0490/57.90.32 (GSM)
 E-Mail : evelyne.degeye@belcacom.net

CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PROVINCIALE

Elle aura lieu le lundi **11.09.2017** au lieu du lundi 18.09.2017.

**RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2016 A
SAINTSERVAIS**

PRÉSENTS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

J-C BACCUS, F. BREEKPOT, E. DAVAUX, M. DEHERDER, C. DEMUYNCK, A. M. HABETS,
S. HENNAUT, C. LEMOINE, M. LOPPE

Excusés : A. DAFTE (Président), A. COTORANU (directeur technique)

PRÉSENTS POUR LES PROVINCES / RÉGIONS :

Brabant wallon : V. LEBRUN, H. MABILLE, V. VANDERROOST, P. VANDER VORST

Bruxelles-Capitale : J-P BROUHON, M. MENASSA, J-P SOHY, F. VANDENBEMDEN

Hainaut : P. CARLIER, Th. LEFEVRE, Y. PADUART, B. PECHEUR, F. POTIERS,
D. VAN BEVER

Liège : Ph. ACHTEN, M. CULOT, J-C DEBATTY, P. DECRAENE, Ph. GREIF,
J. RUYFFELAERT

Luxembourg : G. BURTON, O. DULON, M. FORGET, R. GRUSELIN, L. HAAGER,
J.L MASSART

Namur : J. CORNET, B. DEWILDE, F. FOSSEPRE, J-L LEGRAND, J. VAN LIERDE,
D. WRINCQ

RVV : D. RETERRE, G. SOIRON

Total de 34 voix pour les délégations provinciales / régionales.

Total de 34 voix pour les délégations provinciales / régionales.

C. LEMOINE remercie le CP Namur pour l'accueil et la mise à disposition des infrastructures.

TRÉSORERIE : DISCUSSION ET APPROBATION DU BUDGET 2017.

Projet de budget ayant fait l'objet de 3 réunions (1 réunion de CA et 2 réunions de CS) et avalisé par les représentants des provinces.

P. VANDER VORST émet le souhait que les grandes lignes en soient retracées. J-P BROUHON se porte volontaire pour l'exercice.

Celui-ci fait état de la situation dans laquelle se trouve la fédération au niveau des derniers résultats financiers : perte importante de plus de 70.000 € en 2015, diminution notable des subsides de l'Administration en matière de Sport de Haut Niveau et de Formation de Cadres, inquiétude quant au résultat de l'exercice 2016, capital en diminution significative. Il explique également l'importance pour le devenir de la Fédération des documents du Plan Programme 2017-2020 qu'il s'est attaché, à la demande d'A. DAFTE et en concertation avec lui, à confectionner au cours de ces mois de septembre et octobre avec l'aide de certains membres du personnel qu'il salue et remercie. Il passe ensuite en revue les différents postes qui ont fait l'objet de substantielles modifications par rapport au budget de l'exercice en cours. Ainsi, entre autres points, il évoque les 2 cotisations extraordinaires prévues pour un an de 2€/affilié et de 1€/affilié dans le cadre du tournoi des 40 ans.

Il retrace également le regain de crédibilité de l'AIF en tant que fédération sportive aux yeux de l'Administration, grâce au travail d'A. DAFTE et à l'intégration progressive des éléments AIF dans les sélections nationales (19 éléments actuellement repris).

Budget présenté comme rigoureux mais aussi ambitieux (au travers notamment de la volonté de médiatisation), et fruit d'un travail collectif en CS.

[Arrivée de F. VANDENBEMDEN.]

J-P BROUHON signale qu'il s'agit d'une première épure qui sera suivie mois par mois et qui fera au besoin l'objet d'un ajustement budgétaire lors de la prochaine AG.

H. MABILLE interroge J-P BROUHON quant à l'endroit où est reprise l'augmentation dans le budget et quant à son aspect définitif. J-P BROUHON : contribution exceptionnelle de 39.000 € (1€/affilié pour un an, et 2€ à revoir d'année en année). P. VANDER VORST demande que soit inscrit dans le PV de l'AG que cette contribution est bien exceptionnelle et ne doit pas dépasser les 2 ans, et qu'elle se fasse en parallèle avec une analyse sérieuse du poste « personnel AIF ».

M. CULOT demande que la facturation prévoie explicitement une cotisation de crise de 2€ (et non une simple augmentation), et un montant de 1€ pour le tournoi des 40 ans de l'AIF. M. CULOT rappelle également la demande émise en CS que tout engagement de dépense soit soumis à une double signature de l'exécutif. L'accent est mis sur le fait que le trésorier valide également ces dépenses. A

partir du moment où le trésorier était élu par l'A.G., celui-ci serait automatiquement l'un des 2 signataires de toutes les notes de frais mais également des dépenses à réaliser (demande de devis, commandes à effectuer, ...) mais aussi pour l'engagement de toute note de frais.
Le budget 2017 est ensuite soumis aux votes et approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS POUR LES POSTES VACANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS JUDICIAIRES (2017-2018).

(RESPONSABLE LOISIRS & REPRÉSENTANT DES JOUEURS : pas de candidature rentrée).
Messieurs M. CULOT, R. GRUSELIN et J-L LEGRAND procèdent au dépouillement.

Trésorier : J-P BROUHON 26 OUI, 7 NON, 1 vote blanc

Monsieur J-P BROUHON est élu.

Président de la commission des réclamations : L. HAAGER 34 OUI

Président de la commission d'appel : R. BIVER 27 OUI, 7 NON

Messieurs HAAGER et BIVER sont réélus à leur poste.

Après qu'il ait été procédé aux votes, Ph. ACHTEN rappelle que la question de l'intervention de la CBAS avait déjà été évoquée en CS ainsi que l'idée d'une réunion de formation destinée aux membres des commissions judiciaires qui serait à organiser par l'AISF. Maintien de cette volonté de formation, qui pourrait être étendue aux commissions judiciaires provinciales, tout en limitant au besoin l'accès à celle-ci afin de préserver l'efficacité de la réunion.

MODIFICATIONS DES STATUTS – PROPOSITIONS DU C.A. AIF.

E. DAVAUX signale qu'il s'agit, pour la toute grosse majorité des propositions, des modifications imposées par la Communauté française dans le cadre de la reconnaissance des fédérations.

J-P BROUHON rappelle de son côté la nécessité que tous les membres des clubs soient invités à l'assemblée générale de leur club pour y élire le comité.

Interpellation de P. CARLIER quant aux moyens disponibles pour évaluer les frais réels de formation (art. 34.5 des statuts), et discussion consécutive quant à la difficulté et aux réclamations potentielles induites par cette notion de « frais réels ». Il est entendu que le ROI arrête les montants de l'indemnité de formation et que ces montants sont identiques pour l'ensemble des clubs.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

MODIFICATIONS DU R.O.I. – PROPOSITIONS DU C.A. AIF.

Point 1 (inscription et calendrier, art. 4050 du ROI) : adopté à l'unanimité.

[Annonce des résultats des votes de personnes.]

Point 2 (trésorerie art. 108.7 du ROI) : adopté.

	Brabant wallon	Bruxelles-Capitale	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	RVV	TOTAL
POUR	4	4		6	6	6	2	28
CONTRE			6					6

Interventions diverses remettant en question cette proposition de modification.

C. DEMUYNCK en réprecise la motivation dans la situation de début de saison où l'indemnité kilométrique présente dans les règlements AIF dépassait le plafond en termes de bénévolat. Le bénévolat étant une matière fédérale, intérêt pour la fédération de baser son indemnité kilométrique sur les barèmes fédéraux.

Ph. ACHTEN exprime le regret que cette motivation n'ait pas été jointe à la proposition.

Point 3 (composition et compétence du CS, art. 1210.4 du ROI) : adopté à l'unanimité.

Point 4 (désaffiliation tardive demandée par un affilié, art. 3602 et 3607 du ROI) : adoptés à l'unanimité.

Intervention du CP Namur quant à la confusion possible entre les notions de « première liste » et de « listing » présentes dans le ROI. M. CULOT souligne qu'il s'agit dans tous les cas d'une *photo* de la situation du club en termes d'affiliation à un moment donné.

Point 5 (indemnités de formation, art. 3790 du ROI) : E. DAVAUX explicite le contexte et la volonté d'une interprétation moins délicate par le secrétariat AIF. Demande du CP Liège de remplacer « âge civil » par un autre terme, celui-ci n'ayant pas de signification juridique officielle.

Adopté à l'unanimité moyennant adaptation de « âge civil » en « âge réel ».

Point 6 (CBAS, art. 3848 et 3910 du ROI) : adoptés. Incorporation d'un amendement demandé par le CP Liège et d'une correction orthographique : « *1. (...) Seul(s) un (des) vice(s) de forme et/ou de procédure (infraction aux statuts et règlements et/ou méconnaissance de la procédure réglementaire) peu(ven)t être évoqué(s).* »

	Brabant wallon	Bruxelles-Capitale	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	RVV	TOTAL
POUR	4	3	6	6	6	6	2	33
CONTRE		1						1

Problématique du fait que la CBAS ait jugé sur le fond dans le cadre de plusieurs affaires.

Volonté de lui rendre un rôle de cassation. Ph. ACHTEN souligne que la situation idéale serait de reformer une commission de cassation mais qu'il faut pour cela trouver de bons juristes. O. DULON fait part de ses compétences juridiques à l'assemblée.

Rappel que la situation réglementaire de l'AIF quelle qu'elle soit ne prémunit pas contre un recours devant la CBAS. O. DULON signale qu'il s'agit d'une entité privée et que l'accord des parties est nécessaire pour qu'une affaire soit traitée par celle-ci si cela n'est pas inscrit dans les règlements de la fédération.

Une volonté/proposition claire de recréer une commission de cassation se dégage de l'AG.

Point 7 (frais administratifs, art. 4385 du ROI) : adopté à l'unanimité.

Ph. ACHTEN demande si cela a une influence en termes financiers pour l'AIF. Confirmation de C. DEMUYNCK que c'est bien le cas, les frais d'inscription des équipes AIF étant versés à l'AIF (et prévus dans le budget approuvé).

INTERPELLATIONS.

Interpellation introduite par le CP Luxembourg relative au return aux provinces : M. FORGET informe l'AG de la décision du CP Luxembourg de retirer son interpellation suite au budget présenté et à sa discussion en CS.

DIVERS.

D. VAN BEVER adresse ses félicitations à J-P BROUHON et rappelle l'importance du contrôle financier, ainsi que le fait que le mandat lui conféré par l'AG se limite au poste de trésorier. J-P BROUHON confirme son intention de s'occuper de près de tout ce qui peut avoir un impact financier au sein de la Fédération et que cela sera sans doute déjà beaucoup. D. VAN BEVER émet le souhait qu'un membre du CS puisse être impliqué dans le contrôle des comptes et que d'éventuels aménagements du siège social au-delà du budget ne soient pas répercutés sur les affiliés.

La gestion générale de l'AIF et sa représentation au CA FRBVB sont évoquées. J-P BROUHON informe à ce moment l'AG de ce qu'A. DAFPE a envoyé la veille un message à W. BRUNINX pour l'informer de ce qu'il le mandatait pour le remplacer en tant que représentant FRBVB.

Cette annonce suscite un vif émoi au sein de l'AG et particulièrement du CA qui apprend cette information.

[Dans le brouhaha ambiant, M. DEHERDER s'installe au milieu des délégations provinciales.]

Malgré la gestion non facilitée par les contacts restreints entre membres du CA, M. CULOT relève que la composition normale (= réglementaire) des 3 délégués AIF au CA de la FRBVB consiste en : président, secrétaire général et trésorier.

P. CARLIER interpelle également J-P BROUHON quant à ses intentions en termes de cumul de fonctions (président-trésorier-secrétaire général-etc.) au vu des multiples intentions/projets annoncés.

M. CULOT évoque quant à lui la suffisance des outils en place pour « faire tourner la fédération », et notamment le bureau, organe volontairement composé d'un nombre limité de personnes.

P. VANDER VORST invite J-P BROUHON et D. VAN BEVER à rejoindre leur place et l'AG à reprendre un peu de hauteur, et insiste sur le dernier CS et l'AG globalement positifs malgré quelques turbulences.

A-M HABETS fait part du fait que le CA se sent très meurtri et a le sentiment, au vu des communications et attitudes des dernières semaines, d'être pris pour quantité négligeable. Elle fait part de la proposition d'A. DI GIACOMO d'apporter son concours éventuel à l'AIF et notamment dans le cadre de la représentation de l'AIF au niveau FRBVB.

A-M HABETS souligne qu'il y a déjà suffisamment de travail de trésorerie à effectuer par le nouveau trésorier sans cumuler diverses fonctions, tout en exprimant le sentiment, au vu des récents événements, que l'on tend à retourner vers un mode de fonctionnement parfois décrié et trop focalisé sur une seule personne.

M. CULOT demande à l'AG de donner un mandat clair au CA, et en l'occurrence aux deux vice-présidents, pour assurer la gestion à titre intérimaire en fournissant des rapports périodiques au CS, ce que l'AG approuve à l'unanimité.

Suite à un contact avec A. DAFFE et dans le cadre du 50ième anniversaire de la création de la province FBA (Forces Belges en Allemagne), J-P BUXIN, fondateur de celle-ci, remet à la fédération une copie des archives de la FBA, ayant comporté au plus fort de son existence 607 affiliés.

J-P BROUHON informe l'AG de ce qu'une quarantaine de clubs sont en retard/défaut au niveau envoi de pièces justificatives dans le cadre du Plan Volley, et de ce que ceux-ci ont, à titre de mesure exceptionnelle, jusqu'au 15/12 pour rentrer les justificatifs. Espoir de pouvoir annoncer en janvier que le Plan Volley est renouvelé, la question devant encore être négociée.

A-M HABETS remercie les participants à cette AG un peu exceptionnelle dans un contexte quelque peu perturbé, en insistant sur la nécessité de rester vigilants et exprimant l'espoir et la volonté que tous travaillent ensemble pour continuer à faire vivre notre sport.

COURS ANIMATEUR 2017 Province Luxembourg

Ce cours donne droit à un Brevet Fédéral ANIMATEUR après la réussite des examens (participation aux 4 séances).

Il est aussi partie du cours MONITEUR INITIATEUR OPTION JEUNES.

En cas d'inscription à cette formation, le paiement du cours ANIMATEUR sera demandé.

Cours donné par D. BLAIRON.

Toutes les séances sont pratiques (tenue sportive exigée).

PROGRAMME :

MODULE 1

DE LA MOTRICITE GENERALE A LA MOTRICITE SPECIFIQUE : MILLE ET UNE SITUATIONS POUR PREPARER L'ENFANT A GERER L'ESPACE-TEMPS

30/04/2017 14:30-18:30 à Champlon

Adresse : Centre Sportif pluri-Communal
Rue St Quoilin 17
6971 CHAMPLON (Ardennes)

MODULE 2

LA TECHNIQUE MAIS ENCORE ? QUELLES METHODES POUR ABORDER LA TECHNIQUE AVEC LES ENFANTS ? QUELLE APPROCHE PRIVILEGIER POUR LEUR DONNER LES CLES TECHNIQUES ? MULTIPLES SOLUTIONS PRATIQUES.

01/05/2017 9:00-13:00 à Champlon

Adresse : Centre Sportif pluri-Communal
Rue St Quoilin 17
6971 CHAMPLON (Ardennes)

MODULE 3

LA TACTIQUE INDIVIDUELLE : COMMENT A PARTIR DU JEU AMENER LES ENFANTS A AMELIORER LEURS CAPACITES TACTIQUES INDIVIDUELLES DANS DES DOMAINES AUSSI IMPORTANTS QUE LA LECTURE DE TRAJECTOIRES DE BALLE, LA CHRONOLOGIE DES ACTIONS, LES OPTIONS, ...

04/06/2017 14:30-18:30 à Champlon

Adresse : Centre Sportif pluri-Communal
Rue St Quoilin 17
6971 CHAMPLON (Ardennes)

MODULE 4

LA NOTION DE JEU ; MULTIPLES VARIABLES CONCERNANT L'ANIMATION D'UN JEU VOLLEY ET NON VOLLEY DANS LE CADRE DE L'ENTRAINEMENT COMME DE L'ENCADREMENT D'UN MATCH.

05/06/2017 9:00-13:00 à Champlon

Adresse : Centre Sportif pluri-Communal
Rue St Quoilin 17
6971 CHAMPLON (Ardennes)

Examen : à définir

A.I.F.-F.R.B.V.B. asbl

COURS ANIMATEUR 2017

Province : LUXEMBOURG,

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :

Adresse complète :

.....

Adresse MAIL : GSM :

Numéro licence :

En cas d'inscription, j'effectue le paiement de la somme de 50,00 € sur le Compte

BE69- 0011 4444 2978 de l'A.I.F. - F.R.B.V.B. avec la mention "COURS ANIMATEUR LUXEMBOURG 2017".

Formulaire à renvoyer par MAIL à l'adresse coachs@volleyaif.be ou par courrier

Rue de Namur, 84 à 5000 BEEZ (NAMUR).

Date :

Signature :

Magazine Volley Games en TV

La nouvelle émission *Volley Games* sera diffusée dès ce vendredi 17 février sur les TV locales.

Au chant du coq : grille de diffusion		Saison 2017
Chaines	Primo-diff (vendredis)	Rediff
ACTV	17h45	Dans la boucle de soirée à 19h45 – 21h45 – 23h45.
Canal C	17h30 – 17h45	Dans la boucle de soirée 19h30-21h30-23h30-1h30 ; samedi à 17h45 3x/mois.
Canal Zoom	17h30	Dans la boucle toutes les heures à partir de 18h15.
Matélé	17h30	
No Télé	10h10, 11h45, 13h25 et 17h15	Samedi : 10h30 et 15h30 ; dimanche 11h45 et 19h25.
RTC	17h45	Samedi à 12h30.
Télé MB	17h30	Dans la boucle de soirée toutes les heures 45' à partir de 18h45 jusqu'au lendemain ç 08h45 et 11h45.
Télésambre	17h30	Samedi à 12h15.
Télévesdre	17h30	
TV Com	17h45	Dans la boucle de la soirée du vendredi soir.
TV Lux	18h00	Dans la boucle de soirée du vendredi jusqu'au samedi.